

# Liège veut préserver la maison Van der Schrick

Home > Régions > Liège Liège - Aujourd'hui à 08:31 - L'Avenir  
 🕒 Lecture 2 min.

Partager



La maison Van der Schrick, située rue du Vieux Mayeur 38 à Liège, de style Art nouveau construite en 1905 par l'architecte belge Paul Jaspar est l'exemple d'un passé qu'il faut absolument préserver, selon la Ville.

[Google Street View](#)

**La Ville de Liège entend préserver la maison Van der Schrick, située rue du Vieux Mayeur. Un immeuble construit en 1905 par l'architecte belge Paul Jaspar.**

À Liège, les trésors patrimoniaux sont nombreux. Comme en témoignent les 443 monuments ou sites classés (sur 3.945 biens classés en Wallonie) dont 26 classés «patrimoine exceptionnel».

La maison Van der Schrick, située rue du Vieux Mayeur 38 à Liège, de style Art nouveau construite en 1905 par l'architecte belge Paul Jaspar est l'exemple d'un passé qu'il faut absolument préserver, selon la Ville.

Elle est constituée de quatre niveaux en brique blanche et calcaire avec une corniche débordante, de deux statues de singes assis en calcaire d'Olivier Berchmans.

Elle inspira peut-être Paul Jaspar quand il entreprit l'année suivante la réalisation de la Maison du docteur Janssens-Lycops située rue du Jardin botanique à Liège. Ces deux maisons ont beaucoup de points communs (brique de Silésie, baies en ogive, bow-window en bois).

-10€  
 sur votre première commande\*

carrefour.eu, votre magasin en ligne

Je découvre

\*Voir conditions sur [carrefour.eu](https://www.carrefour.eu)

La bâtisse Van der Schrick n'est pas classée mais bien pastillée à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel, ce qui lui reconnaît une qualité patrimoniale dont la pérennisation est souhaitée.

Consciente de ne pouvoir se substituer au propriétaire du bien, le collège communal sur proposition de la Première échevine, Christine Defraigne, en charge de l'Urbanisme, peut sensibiliser la ministre du Patrimoine du caractère patrimonial et architectural que revêt cette demeure Art nouveau. C'est pourquoi madame Defraigne va encourager l'inscription du bien sur la liste de sauvegarde auprès de la ministre du Patrimoine et réunir un groupe de travail (AWaP et CRMSF) à ce sujet.

## Liste de sauvegarde

Créée en juillet 1987, la liste de sauvegarde consiste en une «liste de biens immobiliers menacés de destruction ou de modification provisoire ou définitive, protégés à titre temporaire».

Cette inscription est une mesure transitoire valable pour une période de 12 mois, sans renouvellement, prenant cours à la date de l'inscription du bien sur la liste. Durant cette période, le bien inscrit sur la liste bénéficie d'une protection temporaire dans l'attente d'un éventuel classement.